

Séance extraordinaire du 5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables.

Sont présents : Mme Dolorès Drouin, siège 1
Mme Nathalie Mercier, siège 2
M. Roger Drouin, siège 3
M. Frédéric Forgues, siège 4
M. Éric Drouin, siège 5
M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

Madame la mairesse, Carole Santerre, déclare ouverte la séance extraordinaire du 5 décembre 2022.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2212-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
 - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Administration générale
 - 2.1 Adoption du budget 2023;
 - 2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025;
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Administration générale

2.1 Adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

2212-203

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,
QUE le budget de l'année financière 2023 soit adopté tel que présenté.

QUE la répartition du budget est la suivante :

RECETTES

Revenus de taxes	1 902 890 \$
Paievements tenant lieu de taxes	12 000 \$
Services rendus	45 435 \$
Imposition de droits	27 500 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	7 500 \$
Total autres revenus	200 \$
Transferts	293 735 \$
Total des recettes	2 290 260 \$

DÉBOURSÉS

Administration générale	370 870 \$
Sécurité publique	203 800 \$
Transport	677 160 \$
Hygiène du milieu	270 040 \$
Santé et bien-être	5 110 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	61 715 \$
Loisirs et culture	116 930 \$
Frais de financement	105 815 \$
Remboursement de la dette affectation	169 915 \$
Activités d'investissement affectation	212 462 \$
Réserves affectation	96 443 \$
Total des déboursés	2 290 260 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 931.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit, chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

2023 : 3 495 798 \$

2024 : 624 315 \$

2025 : 4 077 500 \$

2212-204

Il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

4. Levée de la séance

2212-205

Il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 18 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière